



La Rochelle, le jeudi 8 décembre 2011

## Communiqué de Presse

### Signature de la Charte de Développement Durable de Port Atlantique La Rochelle

Ce jeudi 8 décembre, **la Charte de Développement Durable de Port Atlantique La Rochelle a été signée** par la Préfecture de la Charente-Maritime, le Conseil Régional de Poitou-Charentes, le Conseil Général de la Charente-Maritime, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, la Communauté de Communes de l'île de Ré, la Ville de La Rochelle et le Port, en présence des associations parties prenantes à l'élaboration de cette Charte.



Cette Charte est le fruit d'une **démarche conjointe** qui se traduit par **un engagement des signataires aux côtés de Port Atlantique La Rochelle pour son développement dans des conditions durables**, en respectant son milieu urbain et naturel, en complémentarité avec les autres activités liées à la mer.

Nicolas Gauthier, Président du Directoire de Port Atlantique La Rochelle, souligne que « par cette signature, **le Port s'engage sur 64 actions concrètes** regroupées en 10 thématiques liées au développement durable et prenant en compte les enjeux environnementaux, économiques et sociaux qui découlent de l'activité portuaire ».

Cette Charte a fait l'objet d'un **avis favorable à l'unanimité du Conseil de Développement** du Port. Le Conseil de Développement représente, à travers ses 30 membres, l'ensemble des parties prenantes liées à l'activité portuaire, sur le modèle du Grenelle Environnement : associations, représentants du personnel, collectivités, Etat, représentants des entreprises.

**Le Conseil de Développement suivra annuellement la réalisation des engagements** de cette Charte sur la base des critères d'évaluation fixés dans le document.

Contact presse : Sarah Boursier

Tél. 05 46 66 10 38 - 06 01 28 40 39 - E-mail : [s.boursier@larochelle.port.fr](mailto:s.boursier@larochelle.port.fr)